

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION LA CITÉ DES ENTREPRENEURS D'EUROMÉDITERRANÉE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

En cohérence avec l'agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence affirme sa volonté de faciliter le développement des entreprises et de leur permettre une relation simplifiée, fluide et efficace avec les services métropolitains pour améliorer leur cadre de travail et celui de leurs salariés. Une stratégie de soutien métropolitain aux Associations de zones d'activité (dont La Cité des Entrepreneurs) est mise en place pour l'année 2020. Dans ce même cadre, elle s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine. En complément de ces actions, dans une même synergie, la Métropole a la volonté d'accompagner des projets qui facilitent le recrutement et la promotion de profils de personnes en difficulté.

Les Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) sont notamment un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...), auxquels la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite assurer un soutien financier.

Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

La Cité des Entrepreneurs, association de loi 1901 a été créée en 2000. Elle met en place des actions destinées à faciliter les échanges, accueillir, informer, établir des passerelles entre les entreprises installées sur le périmètre d'Euroméditerranée ou attirées par ce grand projet de renouvellement urbain et de développement économique.

Une subvention globale de 20 000 euros qui concerne plusieurs compétences (Mobilité et Développement Economique) est demandée à la Métropole, soit 5,3% du budget global de l'association.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant global de 20 000 euros à l'association La Cité des Entrepreneurs au titre de l'année 2021, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 15 000 euros afin poursuivre le déploiement d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.
- une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 15 Avril 2021

18295

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée au titre de l'année 2021.

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence «AMP2R» rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes. Ainsi, à l'issue de l'opération, une communication d'une analyse genrée du projet devra être transmise à votre correspondant du Territoire Marseille-Provence et de la Métropole.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de déplacements urbains PDU. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités. Les Plans de déplacements inter-entreprises PDIE sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Présentation de l'association

La Cité des Entrepreneurs, association de loi 1901 a été créée en 2000. Elle met en place des actions destinées à faciliter les échanges, accueillir, informer, établir des passerelles entre les entreprises installées sur le périmètre d'Euroméditerranée ou attirées par ce grand projet de renouvellement urbain et de développement économique.

Le programme d'intérêt national Euroméditerranée place Marseille au rang de première place économique d'Europe du Sud avec plus 37000 emplois privés et 6 500 emplois publics regroupés sur un territoire en pleine mutation.

Créée initialement pour fédérer les entreprises installées sur le secteur d'Euroméditerranée, l'association est aujourd'hui tournée vers le renouveau économique de la Cité Phocéenne et œuvre en faveur de l'insertion, l'emploi, la formation, l'innovation, des enjeux de développement durable, de RSE et d'attractivité du territoire, mais également de la mobilité.

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée est une association loi 1901 qui a pour objectif l'animation et la promotion des entreprises attirées par le projet Euroméditerranée. Acteur économique incontournable de la ville de Marseille, l'association est un partenaire de référence dans le développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'association est présidée par Sandra CHALINET et compte deux salariés permanents. L'association couvre aussi bien les entreprises implantées sur le secteur Euroméditerranée que celles intéressées par l'attractivité du projet. L'association totalise plus de 250 adhérents de l'aire métropolitaine.

Malgré la présence d'une offre de mobilité exhaustive, la voiture individuelle reste l'un des moyens privilégiés pour se rendre sur le territoire d'Euroméditerranée, dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Lauréate de l'appel à projets Solumob, l'association a été dans le cadre de son projet au-devant des entreprises concernant le déplacement des salariés. La connaissance engrangée a permis de réfléchir à un plan d'actions et de renforcer sa légitimité sur la thématique. Aujourd'hui, les entreprises interpellent régulièrement la Cité sur le sujet de la mobilité.

La Cité, dont la mission est de répondre aux problématiques et besoins des entreprises, se veut leur porte-parole privilégié sur ces questions de mobilité sur le périmètre d'Euroméditerranée et prévoit en 2021 de programmer une action spécifique dans le domaine de la Mobilité, portant sur la mise en œuvre d'un plan de mobilité inter-entreprises (PDMIE).

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée propose de :

- Mettre en place et coordonner la gouvernance du Plan de Mobilité,
- Identifier les enjeux, objectifs et comptes de déplacements,
- Poursuivre le travail de diagnostics et d'état des lieux déjà engagé,
- Recruter un-e conseiller-e mobilité pour l'animation et le suivi du PDMIE,
- Renforcer le partenariat avec Laboratoire de Psychologie Sociale afin de compléter les indicateurs de suivi sur les changements de comportement,
- Accompagner la mise en œuvre de la ZFE (impacts habitudes mobilité, solutions alternatives adaptées aux besoins),
- Faire le lien entre les problématiques RH (recrutement/ « turnover ») par filière des entreprises et mettre en place des actions mobilité adaptées.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association La Cité des Entrepreneurs de 20 000 euros pour l'exercice 2021, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 15 000 euros afin de poursuivre le déploiement des plans de mobilité et plans de mobilité interentreprises,
- une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 13 avril 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants ;
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur du développement économique de son territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 euros au titre de l'année 2021 à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, sous réserve de l'adoption du budget principal et des états spéciaux du territoire.

Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 15 000 euros pour la mise en œuvre et l'animation d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité,
- une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

Article 2 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 :

- A hauteur de 15 000 euros au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique A710 nature 6574.
- A hauteur de 5 000 euros - Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 ou date de début 01/01/2021 date de fin 31/12/2021

CHARGES		MONTANT ⁷	PRODUITS		MONTANT ⁷
60 - Achats		9 600 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		0 €
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification		0 €
Achats d'études et de prestations de services		7 000 €	74 - Subventions d'exploitation (8)		255 000 €
Achats de matériel, équipements et travaux		1 000 €	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€	ANCT		10 000 €
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		1 600 €	Région(s) (à préciser)		25 000 €
61 - Services extérieurs		36 300 €	Emploi (Euromed/Tier)		10 000 €
Sous-traitance générale		€	Fonctionnement		15 000 €
Redevances de crédit-bail		€	Département(s) (à préciser)		€
Locations mobilières et immobilières		27 000 €	Pacte objectif Emploi		20 000 €
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		3 500 €	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires		80 000 €
Primes d'assurances		1 800 €	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		80 000 €
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		4 000 €	- Territoire Marseille-Provence		€
62 - Autres services extérieurs		183 730 €	- Territoire du Pays d'Aix		€
Personnel extérieur		€	- Territoire du Pays Salonais		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		100 000 €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Publicité, information et publications		46 000 €	- Territoire Istres-Ouest Provence		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Déplacements, missions et réceptions		35 000 €	Communes (à préciser)		€
Frais postaux et de télécommunications		1 100 €			€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		1 630 €			€
63 - Impôts et taxes		0 €	Organismes sociaux (détailler):		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Fonds européens		€
Autres impôts et taxes		€	L'agence de services et de paiement		€
64 - Charges de personnel		142 200 €	Autres établissements publics		120 000 €
Rémunérations du personnel		92 226 €	Aides privées		€
Charges sociales		38 050 €	75 - Autres produits de gestion courante		75 000 €
Autres charges de personnel		11 924 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs		75 000 €
65 - Autres charges de gestion courante		1 170 €	76 - Produits financiers		0 €
66 - Charges financières		0 €	77 - Produits exceptionnels		0 €
67 - Charges exceptionnelles		0 €	78 - Reprises sur amortissements provisions		0 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		0 €	79 - Transfert de charges		0 €
69 - Impôts sur les bénéfices		0 €	TOTAL DES PRODUITS		330 000 €
TOTAL DES CHARGES		374 000 €			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁸					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	87 - Contributions volontaires en nature		44 000 €
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		44 000 €
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES		374 000 €	TOTAL GENERAL DES PRODUITS		374 000 €

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à : MARSEILLE

Le 28 oct. 20

Signature du Président



Cachet de l'association
**La Cité des Entrepreneurs
d'Euroméditerranée
C/EMD**

Rue Joseph Biaggi - CS 70320
13321 MARSEILLE

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros. ⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent accord mais ne constituent pas un engagement de l'État.

